

**Ecole d'Eté Francophone sur les Techniques des
Négociations Internationales en matière d'Environnement
et de Développement Durable**

Rabat 7 – 11 septembre 2009

**Allocution de Madame Amina BENKHADRA
Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de
l'Environnement**

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir que je préside aujourd'hui l'ouverture de cette seconde édition de l'Ecole d'Eté Francophone que l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie a choisi de tenir à Rabat au Maroc. Je l'en remercie très vivement ainsi que tous les participants auxquels je souhaite la bienvenue dans notre pays.

Ces journées de formation intensive consacrées aux techniques de négociations internationales en environnement et développement durable vont se focaliser sur la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et le processus d'Accès aux ressources génétiques et le Partage des Avantages résultant de leur utilisation (APA). Elles vont permettre de renforcer les compétences des délégués et négociateurs des pays francophones en développement pour mieux saisir les enjeux des prochaines négociations internationales sur les changements climatiques et la biodiversité ainsi que les opportunités qu'elles présentent pour le développement durable dans le monde en général, dans leur pays et/ou de leur région, en particulier. En effet, plusieurs échéances d'envergure mondiale sont programmées pour les mois à venir

Sur le plan global de l'environnement et du changement climatique, la Conférence des Parties, la COP-15, sur les Changements Climatiques qui va se tenir à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009 va préparer l'après Protocole de Kyoto dont la première période d'engagements commencée en 2008 expire en 2012. Il s'agira de consolider et d'élargir les dispositions relatives à la réduction des émissions des gaz à effet de serre, et notamment, en associant davantage toutes les Parties à la lutte contre les changements climatiques. La grande percée attendue de cette réunion décisive est la ratification par les Etats-Unis du Protocole de Kyoto et l'adhésion des grands pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil et d'autres pays en développement à la lutte contre les Changements Climatiques. Ce qui ouvrirait des perspectives planétaires

bénéfiques à la réduction des gaz à effet de serre et du réchauffement climatique dont les manifestations néfastes menacent l'avenir de l'humanité entière.

La seconde échéance, directement liées aux thèmes de ces journées, concerne la 10ème session de la Conférence des Nations Unies sur la Diversité Biologique prévue à Nagoya au Japon en 2010, et particulièrement la négociation du futur régime sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage des Avantages résultant de leur utilisation (APA). Les trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique, définis dans son article premier visent la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Le dernier principe revêt une importance capitale pour les pays en développement qui disposent de la plus grande richesse biologique dans le monde. Car, tout en reconnaissant aux Etats leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, la Convention les incite par des voies contractuelles à faciliter l'accès aux ressources génétiques et de recevoir en contrepartie un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Ces dispositions incluent le transfert de technologies, la recherche scientifique, la formation aux biotechnologies ainsi que des mécanismes de financement et de participation aux bénéfices commerciaux. C'est une avancée remarquable pour les pays en développement, de pouvoir disposer des moyens nécessaires pour mieux valoriser leurs richesses génétiques et les utiliser de manière durable. Les lignes directrices de Bonn tracent le cadre général du contrat type que les parties fournisseuses et utilisatrices doivent conclure avec la transparence et l'équité nécessaires. La conférence de Nagoya est appelée à évaluer les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs et de préciser les mécanismes concrets aptes à développer l'accès aux ressources génétiques et assurer le partage réel des avantages qui en découlent.

Mesdames et Messieurs,

Le Maroc qui a ratifié les deux conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique, dispose d'un arsenal législatif qui couvre l'ensemble des domaines de l'environnement, comme l'air, l'eau, la mer, la forêt, les déchets et autres. Il développe les mesures réglementaires nécessaires pour mettre effectivement et efficacement en application les lois promulguées à cet effet pour limiter et contrôler les émissions de gaz à effet de serre et protéger l'environnement. Pour ne citer que le secteur de l'énergie, des normes d'émissions ont été définies et appliquées dans les secteurs industriels clés comme le raffinage, les phosphates et les cimenteries. La nouvelle stratégie énergétique adoptée en mars dernier a inscrit parmi ses objectifs prioritaires le développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique, dont la réalisation constituera à la fois une contribution à la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays et à la préservation de l'environnement.

La conservation de la biodiversité au Maroc, remonte au début du siècle à travers un important arsenal juridique mis en place, qui tend à assurer une exploitation rationnelle des ressources naturelles et ainsi une conservation des espèces animales et végétales ainsi que leurs habitats. Néanmoins, malgré ce dispositif, l'état des lieux montre l'ampleur de la pression anthropique qui engendre des évolutions parfois irréversibles.

Le Plan Directeur des aires protégées (PDAP) met en exergue les enjeux découlant des rôles écologiques, économiques et sociaux des espaces naturels. Il permet d'atteindre des objectifs prioritaires en se basant essentiellement sur l'approche participative, l'information, la formation et le suivi écologique.

Pour capitaliser ces acquis, les mettre à niveau et en assurer la cohérence, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, a donné ses hautes instructions dans son discours du Trône le 31 juillet 2009, pour élaborer une Charte globale nationale de l'environnement. Pour montrer l'ampleur de sa vision éclairée, je cite Sa Majesté Le Roi:

Début de citation « *Le Maroc qui, à l'instar de tous les pays en développement, affronte des défis majeurs et pressants en matière de développement, a pleinement conscience de la nécessité de préserver l'environnement et de répondre aux impératifs écologiques. Face à ces exigences et conformément à ces engagements, Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de poursuivre la politique de mise à niveau graduelle et globale, tant au niveau économique qu'au plan de la sensibilisation, et ce, avec le concours des partenaires régionaux et internationaux.*

A ce propos, Nous appelons le gouvernement à élaborer un projet de Charte nationale globale de l'environnement, permettant la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles, dans le cadre du processus de développement durable.

La Charte devrait également prévoir la préservation des sites naturels, vestiges et autres monuments historiques qui font la richesse d'un environnement considéré comme un patrimoine commun de la nation, dont la protection est une responsabilité collective qui incombe aux générations présentes et à venir.

En tout état de cause, il appartient aux pouvoirs publics de prévoir le volet protection de l'environnement, dans les cahiers de charges concernant les projets de développement. » Fin de citation

Mesdames et Messieurs,

Les défis posés par la détérioration de l'environnement et la disparition de pans entiers des ressources biologiques sont d'une ampleur mondiale qu'aucun pays ne peut affronter isolément. La seule voie pour y faire face est d'agir collectivement et immédiatement en s'attaquant aux causes qui les ont déclenchés et dont nous sommes en grande partie responsable, notamment par l'exploitation excessive et le gaspillage des ressources naturelles alimentaires, énergétiques ou autres. Pour rétablir les équilibres écologiques, il est impératif que nous changions nos comportements de production et de consommation. C'est une véritable révolution

que le monde doit accomplir pour réaliser le développement durable basé sur une croissance responsable qui allie développement économique, protection de l'environnement et réduction des inégalités. Les fondements de cette révolution ont été traduits dans les objectifs du millénaire et déclinés dans les conventions internationales sur les changements climatiques et la biodiversité. Il est urgent d'accélérer leur mise en œuvre.

Quand la survie de l'humanité est en jeu, les seules négociations valables ne doivent pas consister en marchandages pour défendre des intérêts particuliers mais porter sur les meilleures voies pour mettre en œuvre les actions les plus adéquates pour assurer l'avenir de notre terre.

Je vous remercie de votre attention.